

# Plus blanc, tu meurs...

**Q**UAND ils ont entendu dire qu'il s'agissait d'une blanchisserie, ils ne se sont pas inquiétés. Jusqu'ici, la ZA (zone d'activités) de Suzanne-court était vide. Les premiers lotissements sont à 300 mètres. Et la crèche, le relais d'assistantes maternelles, l'école maternelle, l'école primaire, à moins de 1 km. Il était temps qu'à la sortie de Joinville (Haute-Marne), petite ville de 3 500 habitants, s'installe une belle entreprise...

Puis les riverains ont appris qu'il s'agissait d'une blanchisserie nucléaire. La première du genre en France. Jusqu'ici, tout le linge « faiblement contaminé » des employés du nucléaire (combinaisons, gants, tee-shirts, etc.) était traité en Hollande ou lavé sur place, dans de petites blanchisseries à l'ombre des centrales.

## La préfecture pas froissée

Désormais, les 1 200 tonnes par an de linge radioactif seront nettoyées là, pas loin de la Marne, sur un terrain de 19 000 m<sup>2</sup>. La préfète de la Haute-Marne (oui, là où est en train d'être creusée la poubelle nucléaire de Bure) a signé le 8 juin. C'est UniTech Services, filiale d'une boîte américaine du même nom spécialisée dans le service à l'industrie nucléaire, qui va construire, à partir de cet automne, un bâtiment flambant neuf équipé de 24 méga-lave-linge surmontés de 11 cheminées d'une douzaine de mètres de hauteur.

Pour laver et rincer 1 kilo de linge, il faut compter 21 litres d'eau. UniTech a prévu de la pomper directement dans

deux puits de captage situés à proximité. Royal... Quant aux 300 m<sup>3</sup> d'eau de vidange quotidiens, un tuyau long de 1 km les relarguera dans la Marne. C'est Cabu qui aurait été content : sa ville natale, Châlons-en-Champagne, se trouve à 100 km en aval.

Certes, Jacques Grisot, le directeur général d'UniTech, promet qu'« avant d'être rejetée dans la rivière l'eau sera soumise à une double filtration ». Mais il admet aussi que ce procédé laisse passer de 33 à 40 % de la radioactivité... Ce qui n'enchantait guère Francisco Albarras, le maire de Vecqueville, première commune située en aval : « Nos puits de captage sont à 700 mètres des points de rejet de la blanchisserie. »

Jouxant cette blanchisserie, il y aura, en prime, un bâtiment consacré au nettoyage du matériel faiblement radioactif des sites nucléaires (échafaudage, échelles, outillage). Et une zone d'entreposage qui pourra accueillir jusqu'à 79 conteneurs (9 mètres de longueur sur 2,5 de hauteur et de largeur) remplis d'on ne sait pas vraiment quoi (mais contaminés). Docteur ès sciences, Bertrand Thuillier, scientifique du cru, a minutieusement étudié le dossier : « D'après leurs propres données, ces deux activités représenteront 81 % de la radioactivité totale du site. » Or, selon Roland Desbordes, le porte-parole de la Criirad, « si on compare avec les rejets liquides de la centrale de Cruas, on s'aperçoit que la blanchisserie rejettera presque deux fois plus de radioéléments cancérogènes et mutagènes de la même nature. La Marne, chargée de diluer la pollution, a un débit

annuel trente fois moins élevé que le Rhône ». La préfecture jure qu'elle fera preuve d'« une vigilance particulière ». Mais vu que c'est UniTech qui va s'autocontrôler... Pas de quoi rassurer, en tout cas, les trois maires, sept associations locales et centaines d'habitants réunis sous la bannière du Collectif contre UniTech. Dont le patron croise les doigts : « Une deuxième entreprise va s'installer à côté de nous : un funérarium. Ce n'est pas de bon augure, je sais. »

Professeur Canardeau

## Un plagiat

**L**E TRIBUNAL judiciaire de Paris vient de rendre un intéressant jugement littéraire, ce 3 juillet, à l'encontre de l'écrivain et chroniqueur Nicolas Rey. En première instance, les juges l'ont condamné à payer 13 000 euros à son ancien ami Alexandre Comte, journaliste aux « Inrockuptibles », à qui il avait emprunté quelques textes pour compléter le recueil « Des nouvelles de l'amour », qu'il a publié en 2017. Des nouvelles qu'il raconte avoir retravaillées « sous cocaine » pour y imprimer sa patte à la veille de les remettre aux Editions de La Martinière...

Or ce bon copain journaliste, dont il affirme qu'il lui aurait cédé ses écrits de bonne grâce pour le tirer d'un mauvais pas, a en fait envisagé de le poursuivre pour contrefaçon, avant d'accepter de signer un protocole d'accord confidentiel au terme duquel il s'est vu proposer, à titre de compensation, la publication et l'adaptation d'un autre texte par l'éditeur.

Sauf que Nicolas Rey, dans son roman « Dos au mur », pu-